



Paris, le 16 février 2017

GeC/CG/17-47573

Monsieur le Ministre,

Le nouveau dispositif envisagé pour le dépôt des demandes de CNI a fait à nouveau l'objet d'échanges nourris au sein du Comité directeur de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, réuni ce jour.

Les conséquences déjà préoccupantes dans les départements « expérimentateurs » de Bretagne (engorgement des services et insatisfaction des usagers) font craindre avec raison une nette dégradation de ce service important que nous devons à nos concitoyens.

A l'heure actuelle, compte tenu du faible nombre de dispositifs de recueil déployés, qu'ils soient fixes ou mobiles, et de toutes les difficultés techniques non encore résolues, nous n'avons d'autre choix, au regard des impératifs du service public, que de vous demander de repousser la date de généralisation au mois de septembre 2017.

Cette solution a été plaidée par l'AMF depuis le début des discussions que votre ministère a engagées avec nos services. Nous considérons avec raison que la période électorale, les congés scolaires et la préparation des examens aboutiraient à une explosion de la demande en mars et conduiraient à des délais de rendez-vous et de remise des titres intenable au printemps, ce qui serait dommageable pour tous.

Pour l'AMF, ce report constitue le seul moyen permettant de résoudre tous les dysfonctionnements constatés et d'être à la hauteur de ce service essentiel pour la population.

Monsieur Bruno LE ROUX
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Nous profitons de ce courrier pour vous indiquer que le Comité directeur de l'AMF souhaite que l'équipement des communes volontaires pour aider les citoyens dans leurs démarches de pré-demandes en ligne soit accompagné par un financement spécifique de l'Etat, la DETR n'ayant pas cette vocation.

Cette lettre d'alerte n'empêche nullement l'AMF de continuer à insister auprès de vous pour une indemnisation financière plus représentative de la réalité des frais engagés par les communes équipées de DR.

Le comité de suivi mis en place entre les services du ministère de l'Intérieur et de l'AMF doit poursuivre ses travaux dans ces objectifs.

Comptant sur la diligente attention que vous voudrez bien porter à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

André LAIGNEL
1^{er} Vice-président délégué

François BAROIN
Président